

Témoin expert ou autre fournisseur de service

Date du compte :

(AAAA-MM-JJ)

1. Renseignements sur le demandeur

1.1 Renseignements sur l'avocat

Nom :

N° de l'avocat :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

1.2 Renseignements sur le client

Nom :

N° de certificat :

Bureau régional
qui a délivré le
certificat :

2. Renseignements sur la demande

1. Nom de l'expert, champ de spécialisation et titres professionnels :

2. La raison justifiant le recours à l'expert :

Défense du client

Prononcé de la sentence (Le client a été reconnu coupable OU a plaidé coupable)

3. Veuillez énoncer les faits aboutissant à l'arrestation du client (sommaire) :

4. Veuillez énoncer la théorie avancée par la défense et la valeur des services fournis par l'expert :

5. Veuillez décrire les services qui seront fournis par l'expert :

6. Estimation des coûts, y compris le nombre d'heures et le tarif horaire :

Remarque : Une autorisation spécifique est requise, au préalable, dans chaque cas où un témoin expert est appelé à témoigner en cour.

7. Veuillez fournir les détails et l'estimation des coûts des autres débours associés au témoin expert (comparutions devant le tribunal, frais de déplacements/kilométrage, hébergement, tarif aérien, etc.)

Pour tout renseignement sur les politiques générales se rapportant aux témoins experts, consultez le *Guide des débours d'Aide juridique Ontario*.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce formulaire, contactez le Centre d'aide aux avocats sans frais au 1 866 979-9934.

Veuillez soumettre le formulaire dûment rempli au moyen de la fonction de transmission de documents d'Aide juridique en ligne ou par LAOfax.

Les renseignements personnels figurant dans ce formulaire sont recueillis en vertu de l'article 84 de la *Loi sur les services d'aide juridique* et seront utilisés pour l'administration générale des paiements aux avocats, y compris la gestion des causes, l'application des honoraires forfaitaires et du tarif, les augmentations discrétionnaires, les examens, les demandes d'autorisation de débours, les demandes de paiement accéléré, la facturation tardive, la limite de facturation annuelle et les recouvrements. En outre, ils seront utilisés pour la gestion des listes d'avocats, y compris les enquêtes et le retrait temporaire ou permanent de la liste d'avocats. Les questions à ce sujet doivent être adressées à la coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, 40, rue Dundas Ouest, bureau 200, Toronto (Ontario) M5G 2H1, au 416 979-1446 ou au 1 800 668-8258.

Enregistrer

Imprimer

Réinitialiser